
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 07 novembre 2023, 18 h 30, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Victor Fournier
	Karine Goulet
	Renée Thiboutot
	Steve Fontaine
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

Pierre Bourget

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale	Isabelle D'Amours
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2023-289

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet et résolu que l'ordre du jour soit adopté telquel.

5. TRÉSORERIE

5.1 Présentation et adoption du Plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

Résolution no 2023-290

ATTENDU la présentation du Plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 par le maire Yves Dubé;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Karine Goulet;

QUE le Plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 de la Ville de La Sarre, totalisant la somme de 9 937 097 \$ soit approuvé tel que présenté.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 2023-291

La prochaine séance est prévue le 7 novembre 2023 à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

Que l'assemblée soit levée à 18 h 40.

Yves Dubé
Maire

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe